

29 HAUSSMANN EURO OBLIGATIONS D'ETATS

Rapport mensuel



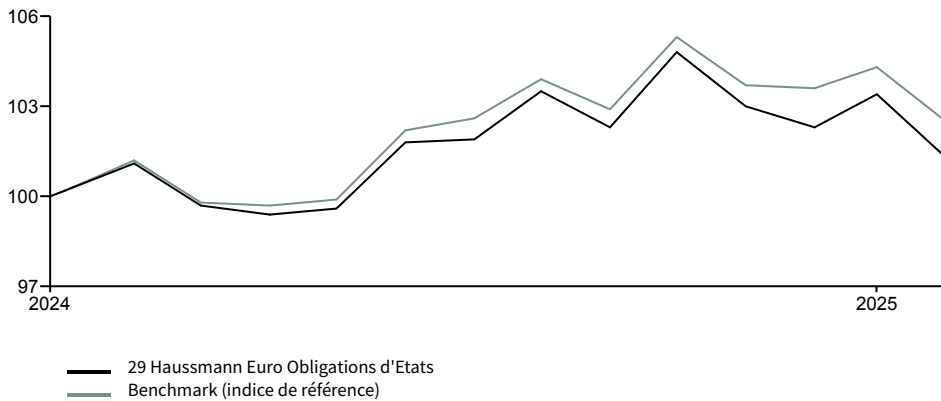
OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de surperformer annuellement l'indice ICE BofA Euro Government (EG00 Index) coupons réinvestis, en s'exposant aux marchés d'obligations d'Etats de la zone Euro. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au sein de l'OPCVM. Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des Etats à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

HISTORIQUE DE PERFORMANCES

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs

GRAPHIQUE DE PERFORMANCES (base 100)



PERFORMANCES

Performances cumulées	1 mois	3 mois	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans*	5 ans*	Depuis lancement *
Fonds	-2,00%	-1,61%	-1,61%	0,18%	-	-	1,20%
Benchmark	-1,77%	-1,18%	-1,18%	1,24%	-	-	2,26%
Ecart	-0,24%	-0,44%	-0,44%	-1,06%	-	-	-1,06%

Performances calendaires	2024	2023	2022	2021	2020
Fonds	-	-	-	-	-
Benchmark	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	-

Source : Société Générale Investment Solutions France

DONNÉES DE RISQUE

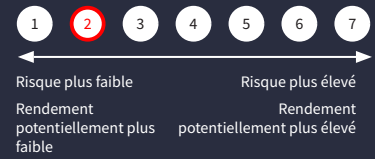
	Volatilité			Perte maximum	Période de recouvrement (mois)
	1 an	3 ans	5 ans		
Fonds	5,22%	-	-	-4,50%	-
Benchmark	4,80%	-	-	-4,00%	-

Source : Société Générale Investment Solutions France

MARS 2025

FR001400N3U0 VL
1013,27

Indicateur synthétique de risque ISR



Date de lancement

22 février 2024

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français

Société de gestion

SG 29 Haussmann

Nom du gérant

Samuel Berhmani, Christophe Mauduit

Dépositaire/Conservateur

Société Générale S.A.

Type d'investisseur

Tout investisseur

Devise de la part

EUR

Valorisation/Souscription/Rachat

Quotidien

Souscription minimum

1 millième de part

Coûts ponctuels

Coûts d'entrée 1,00%
Coûts de sortie 0,00%

Coûts récurrents

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation 0,85%
Coûts de transaction 0,20%

Coûts accessoires

Frais de performance -%

Benchmark (indice de référence)

ICE BofA Euro Government TR EUR

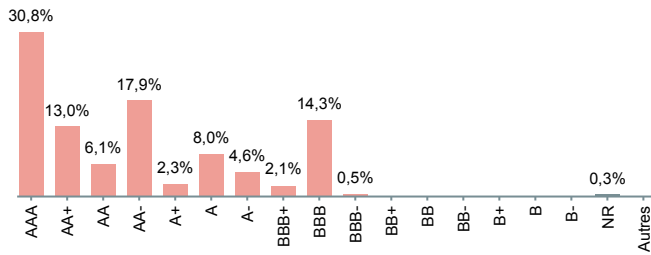
(1) Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé); le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Tout renseignement contractuel relatif au fonds renseigné dans cette publication figure dans le prospectus. Le prospectus, le DICI, ainsi que les états financiers annuels et les statuts sont disponibles gratuitement auprès du siège de SG 29 Haussmann ou sur le site suivant :

www.sg29haussmann.societegenerale.fr

Critères financiers

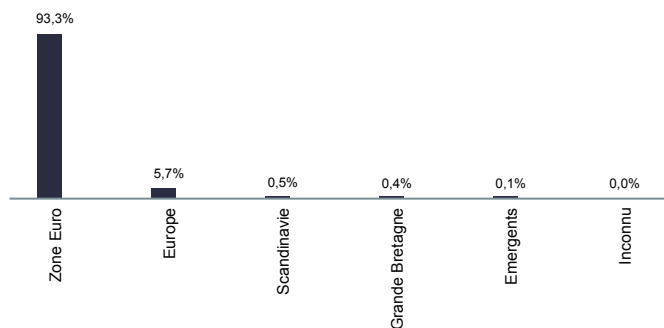
RÉPARTITION OBLIGATION PAR NOTATION



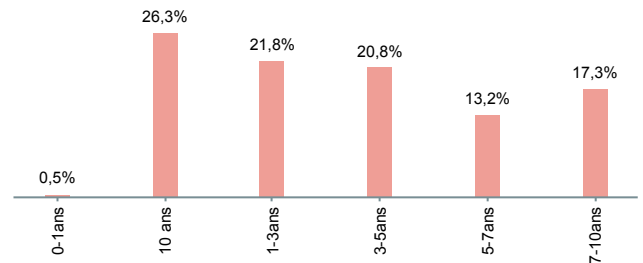
10 PRINCIPALES POSITIONS GLOBALES

Nom	Poids
GERMANY 1.30% 15/10/2027	5,9%
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	3,9%
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.9% 23/05/2029	3,0%
ITALIAN REPUBLIC 4% 30/10/2031	2,5%
FRANCE 2.75% 25/02/2029	2,5%
BUONI POLIENNAL DEL TES 4.10% 01/02/2029	2,3%
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2026	2,2%
KINGDOM OF SPAIN 3.50% 31/05/2029	2,2%
GERMANY 2.1% 12/04/2029	2,1%
ITALY 4.05% 30/10/2037	2,1%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR MATURITÉ



Source: Société Générale Investment Solutions France

La pondération réelle, les allocations d'investissements et les rendements sont susceptibles de varier sur une période continue et peuvent ne pas être exactement les mêmes que ceux indiqués. Les investisseurs doivent comprendre les différentes classes d'actifs qui composent les allocations d'investissements car chaque classe d'actifs possède des types de risques spécifiques.

Critères extra-financiers

INDICATEURS ESG

	Fonds	Univers
Note de qualité ESG*	6,7	6,6
Couverture de la notation ESG	96,80%	100,00%
Note ESG	A	A
Empreinte carbone (tonnes de CO2 / millions investis)	49,6	
Couverture de l'empreinte carbone	10,70%	0,00%

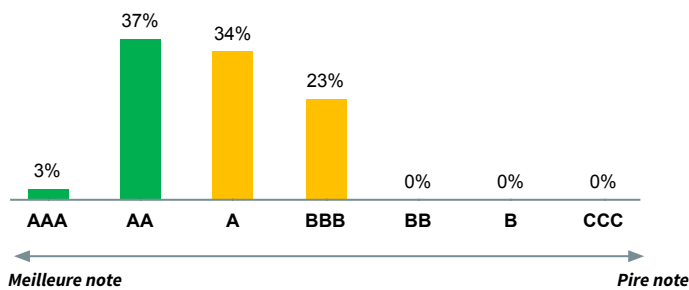


Une tonne de CO2 c'est un aller-retour Paris-New-York

ENGAGEMENTS DURABLES

Investissement durable	3.9
Engagement	30.0%
Taxonomie	3.0

RÉPARTITION PAR NOTES ESG



SECTEURS CONTROVERSÉS

Exclusion des émetteurs avec plus de 15% de revenus dans :

Secteurs	Poids dans le fonds
Jeux d'argent	0,00%
Défense et armement	0,00%
Pétrole & Gaz	0,00%
Tabac	0,00%
OGM	0,00%

RÉPARTITION DES INDICATEURS DE CONTROVERSES DU FONDS



PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'IMPACT DURABLE

	% de revenus durables	Poids dans le fonds
ACEA SPA	16,4%	1,1%
ACTION LOGEMENT SERVICES SAS	0,0%	0,8%
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT EPIC	0,0%	0,7%
BNG BANK NV	0,0%	0,5%
BELFIUS BANQUE SA	0,0%	0,4%

INDICATEURS D'IMPACT



Revenus des solutions à impact durable

1%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 100,0%/100,0%



Femmes au sein du comité exécutif

42%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 6,7%/0,0%



Membres indépendants au Conseil d'administration

80%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 5,9%/0,0%



Emetteurs exposés à de sérieuses controverses

0%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 10,7%/0,0%

Le calcul des scores ESG et des indicateurs d'impacts sont réalisés sur la seule poche éligible (hors liquidités et titres de créances publics).

Couverture de la notation fonds/indice (%)

Les données de cette page proviennent de source MSCI

*La note de qualité ESG de l'univers est retraité des 20% des moins bonnes notes ESG

COMMENTAIRES DE GESTION

Le FCP termine le mois de mars en territoire négatif, affichant une performance de - 1,98 %, ce qui porte la performance depuis le début de l'année à - 1,11 %.

Ce troisième mois de l'année 2025 a été marqué par un « sell-off » significatif sur les emprunts d'États allemands en répercussion du plan de relance présenté par Frederick Merz, futur chancelier, et adopté par le Bundestag. Ce plan de relance, renommé « bazooka » par les médias allemands, prévoit un assouplissement du frein à l'endettement, qui limite la capacité d'emprunt, pour les dépenses militaires et pour les régions. S'ajoute un fonds spécial – hors budget – de 500 milliards d'euros sur douze ans pour moderniser les infrastructures. En conséquence, l'emprunt d'État allemand à échéance de 10 ans sur le marché obligataire atteint des niveaux au-delà de 2,90 %, avec des hausses de taux records observées pour la dernière fois lors de la réunification allemande/chute du mur de Berlin.

Les espoirs d'un traité de paix entre la Russie et l'Ukraine sont légèrement venus contrebalancer la tendance haussière sur les taux. L'un dans l'autre, le taux allemand à échéance de 10 ans, faisant office de taux sans risque en Europe, signe une hausse de 33 points de base sur le mois de mars. Un mouvement qui pénalise fortement le fonds et qui explique en grande partie sa sous-performance face à son indice de référence (~ 22 points de base), étant donné sa surpondération en sensibilité aux taux d'intérêt d'environ 70 points de base.

Dans ce contexte d'augmentation des dépenses en zone euro, et en adéquation avec les vues de la maison, la gestion a profité de certains événements de volatilité pour réduire graduellement sa surpondération en sensibilité aux taux. Celle-ci s'établit désormais à 40 points de base au-dessus de celle de l'indice de référence. Par la même occasion, quelques stratégies visant à générer de l'alpha ont vu le jour au cours du mois, avec comme moteur de performance le resserrement de spread périphérique vs cœur/semi-cœur (~ 7 % de l'actif global). En outre, le FCP affiche un rendement de 2,94 %, similaire à celui de son indice de référence. Le poids d'agences et d'autorités locales est resté stable tout au long du mois à 20 % de l'actif global. De même, le pourcentage d'obligations durables conserve un niveau autour de 50 %.

GLOSSAIRE

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concerne les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR ou règlement Disclosure).

TAXONOMIE

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomy) établit un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

INDICATEURS ESG

Les notations ESG MSCI visent à mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à long terme. Pour chaque entreprise, un score moyen pondéré est calculé sur la base des scores et des pondérations des 3 facteurs. Pour obtenir une note finale sous forme de lettre, ce score est normalisé par secteur d'activité. La note ajustée de l'industrie correspond à une note comprise entre AAA et CCC. Ces évaluations des performances des entreprises ne sont pas absolues mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et aux performances des pairs de l'industrie d'une entreprise.

*La note de qualité ESG de l'univers est retraitée des 20% des moins bonnes notes ESG

Lettre	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Note	0 - 1.4	1.4-2.9	2.9-4.3	4.3-5.7	5.7-7.1	7.1-8.6	8.6-10

EMPREINTE CARBONE

En tant qu'indicateurs clés du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le protocole des gaz à effet de serre et sont regroupées en trois catégories:

Champ d'application 1 - Champ d'application direct: les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'institution.

Champ d'application 2 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont des émissions indirectes générées principalement par la production d'électricité consommée par l'établissement.

Champ d'application 3 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes qui sont des conséquences des activités de l'institution, mais qui proviennent de sources non détenues et contrôlées par l'institution.


Le fonds utilise des données MSCI qui sont basées sur des chiffres déclaratifs ou estimés d'entreprises. Il vise à prendre en compte les émissions de GES des champs d'applications 1 et 2, produites par les sociétés détenues en portefeuille


AVERTISSEMENT

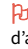
Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni une offre de produit ou service, ni une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de SG29 Haussmann. La référence à certains instruments financiers, le cas échéant, est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans le portefeuille du fonds. Elle ne constitue pas une recommandation d'investissement dans ces instruments. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites dans le présent document ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation mais qui n'ont pas été certifiées de manière indépendante. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Ce document ne contient pas toutes les informations nécessaires et suffisantes à la prise de décision d'investissement. Avant toute décision finale d'investissement dans le produit financier visé dans ce document, l'investisseur doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation réglementaire du fonds, et notamment du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible sur simple demande auprès de votre conseiller, sur le <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/> et le site de l'AMF (HYPERLINK "<http://www.amf-france.org>") ainsi que le prospectus en vigueur également disponible sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann ou de votre conseiller. Nous vous invitons plus particulièrement à prendre connaissance des coûts et charges du fonds, qui ont une incidence négative sur sa performance, ainsi que des facteurs de risques spécifiques à ce fonds. L'investisseur potentiel doit également s'assurer de la compatibilité du produit avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers, son degré d'acceptation du risque et sa capacité à en subir les pertes ainsi que ses préférences en matière de durabilité des produits financiers. En conséquence, SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable, directement ou indirectement, de toutes les conséquences, notamment financières, résultant d'opérations sur instruments financiers conclues sur la base de ce seul document qui ne se substitue pas aux documents réglementaires et aux documents d'informations périodiques du fonds. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le présent document est émis par SG 29 Haussmann, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 06000029, S.A.S au capital de 2.000.000 €, agissant sous la dénomination commerciale de Société Générale Investment Solutions (France), ayant son siège au 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 450 777 008. De plus amples détails sont disponibles sur le site de SG 29 Haussmann : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/> N°ADEME: FR231725_01YSGB


CONTROVERSE

Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatif à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires...) L'objectif de la recherche sur les Controverses ESG est d'évaluer la gravité de ces situations. Pour chaque émetteur, la notation ESG s'accompagne d'un indicateur de controverse :

 **Drapeau Vert** : indique des litiges moins importants ou que rien n'est à signaler.

 **Drapeau Jaune** : indique un litige qui mérite d'être signalé.

 **Drapeau Orange** : indique un ou plusieurs litiges sévères récents et qui toujours d'actualité.

 **Drapeau Rouge** : indique au moins un litige sévère.

L'indicateur de controverse se traduit en note de controverse :
Rouge 0 - Orange 1 - Jaune 2 à 4 - Vert 5 à 10

REVENUS À IMPACT POSITIF

L'exposition des revenus aux solutions d'impact durable reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis sociaux et environnementaux du monde. Il est calculé comme une moyenne pondérée, en utilisant les pondérations du portefeuille ou de l'indice et le pourcentage de chaque émetteur sur les revenus générés par Sustainable Impact Solutions. Pour être éligible à la contribution, un émetteur doit respecter des normes ESG minimales.

COUVERTURE MSCI

La notation ESG MSCI ne couvre pas la totalité des émetteurs, il est ainsi important d'afficher le taux de couverture pour appréhender la notation. Sur ce document, la couverture de la notation est affichée en nombre et en pourcentage (nb/%), c'est-à-dire le nombre de valeurs couvertes sur la totalité du portefeuille.

INDICATEURS D'IMPACT

Les indicateurs d'impacts permettent de rendre compte de manière pertinente et pérenne l'engagement environnemental, social et gouvernemental de nos investissements. Les quatre indicateurs affichés ne constituent pas une liste exhaustive, ils ont été choisis par la société de gestion.

- Revenus des solutions à impact durable : reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde
- Membres indépendants au Conseil d'Administration : présence de personnes indépendantes au sein des conseils
- Femmes au conseil d'administration : présence de femmes au sein des conseils